

**10^{ème} anniversaire de la Convention internationale pour la protection
de toutes les personnes contre les disparitions forcées**
Les défis contemporains

Vendredi 11 mars 2016, 15:00-18:00, Palais des Nations, Salle VII

OUVERTURE (15:00-15:30)

M. Ibrahim Salama, Directeur de la Division des traités relatifs aux droits de l'Homme,
Discours de S.E. Mme Elisabeth LAURIN, Ambassadeur de France,
Discours de S.E. M. Mohamed AUJJAR, Ambassadeur du Maroc,
Discours de M. Louis JOINET, 1^{er} avocat général honoraire à la Cour de Cassation, ancien Président de la
sous-commission des droits de l'Homme
Discours de M. Emmanuel DECAUX, Président du Comité des disparitions forcées.

PANEL I : La Convention sur les disparitions forcées : un instrument singulier et novateur (15:30-16:30)

Modérateurs : Mme Suela JANINA, vice-Présidente du Comité des disparitions forcées

- *La répression du crime de disparition forcée*, M. Solomon SACCO, conseiller juridique d'Amnesty international,
- *La responsabilité de l'Etat et l'implication des acteurs non-étatiques*, M. Andrew CLAPHAM, Académie des droits humains de Genève,
- *L'articulation de la Convention sur les disparitions forcées avec le droit international des droits de l'homme*, M. Fabian SALVIOLI, Président du Comité des droits de l'homme.

Discussion générale (16:00-16:30)

PANEL II : La Convention sur les disparitions forcées et les droits des victimes (16:30-17:40)

Modérateurs : M. Santiago CORCUERA, vice-Président du Comité des disparitions forcées

- *La coopération entre le Comité des disparitions forcées et le Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires*, Mme Houria ES SLAMI, Président-rapporteur du Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires,
- *L'importance, la portée et les défis posés à la Convention sur les disparitions forcées*, Mme Mary Aileen BACALSO, Présidente de l'ICAED
- *Le rôle de la société civile et la contribution des ONG au regard de la Convention sur les disparitions forcées et des travaux de son comité*, M. Antoine BERNARD, directeur exécutif de la FIDH,
- *Les droits des victimes*, M. Federico ANDREU, Commission internationale des juristes.

Discussion générale (17:10-17:40)

CONCLUSION : Pour une ratification universelle (17:40-18:00)

S.E. M. Alberto Pedro D'ALOTTO, Ambassadeur d'Argentine
S.E. M. Junichi IHARA, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Japon
M. Emmanuel DECAUX, Président du Comité des disparitions forcées

